



Déclaration Préalable du SNES-FSU Groupe de Travail Postes PsyEn - 29 janvier 2024

Cette année encore, la première partie de notre intervention de ce jour abordera les mêmes problématiques que l'an dernier, à savoir :

- Les difficultés d'affectation qui se sont considérablement généralisées à la quasi totalité de l'académie, avec les mêmes conséquences sur le travail des PsyEN et des DCIO en début d'année et ce jusqu'en novembre-décembre pour certains territoires. Cela a entraîné l'incapacité des personnels à ce consacrer dans les EPLE et dans les CIO à l'élaboration de programmes d'intervention en lien avec les équipes, les référents nouvellement nommés qui, soit-dit en passant, sont en demande de plus en plus accrue de formation, de collaboration...

- La création ou la réactivation de nouveaux dispositifs tel TDO, PAE, Foquale.... sont également chronophages car même si l'initiative en revient aux Chefs d'établissement, le CIO dans son ensemble est sollicité de toute part : que ce soit par les référents, les chefs d'établissement, les partenaires..., notamment dans la mise en place, l'organisation, le suivi, et la formation de ces intervenants nouvellement nommés.

- C'est également à ce sujet que nous tenions à mettre en lumière les difficultés croissantes des DCIO à "doser" leur implication, leur positionnement, arbitrer entre leurs différentes missions. Pour les PsyEN, le temps accordé en EPLE étant de plus en plus contraint au regard des effectifs-élèves en réelle augmentation, il leur est difficile de répondre aux demandes d'accompagnement des élèves qui – là aussi en passant – sont de plus en plus nombreux à "aller mal", de formation des enseignants qu'ils soient référent ou non. Comment ne pas avoir le sentiment d'un travail émietté dans ces conditions ?

Pour clore sur ce cadre général des CIO, nous réitérons ici notre demande d'un séminaire sur les fonctions de DCIO, un regroupement académique des PsyEN, mais également un GT sur les frais de déplacement (évoqué lors de la dernière réunion académique de DCIO, non encore programmé). Sur ce dernier point, beaucoup de questionnements nous reviennent sur la justification des frais de repas des PsyEN en EPLE.

*

* *

Concernant le sujet de ce GT proprement dit, nous souhaitons vous alerter sur plusieurs points :

- Malgré la dotation de BMP sur bon nombre de CIO, que nous souhaitons pérenniser, un certain nombre de temps partiels ne sont toujours pas compensés : c'est le cas dans l'Ariège, la Haute-Garonne, le Tarn, le Tarn-et-Garonne et l'Aveyron (Millau) où un EPLE doit être couvert par la DCIO.

- Nous constatons une augmentation fulgurante du nombre de contractuel.les : 57 cette année contre 50 l'an dernier (+15%), avec une problématique pour parvenir à assurer les recrutements qui touche cette année même la Haute-Garonne. A ce propos, nous avons initié auprès de l'UT2 des modalités de recrutement qu'il faudrait sans aucun doute généraliser à l'ensemble des CIO de l'académie : un échange à ce sujet avec les universités et les DCIO semble incontournable.

- Cette année, parmi les 57 contractuel(les), nous dénombrons 11 CDIé(es), pour qui nous revendiquons des possibilités de titularisation avec accès à une même rémunération et un même droit à la promotion que les

personnels titulaires. La revalorisation obtenue dans le cadre du protocole de gestion académique des contractuels en CDD n'a pas permis d'avancées pour ces collègues en CDI et nous le regrettons fortement.

- Le nombre de postes vacants après le mouvement 2023 est resté le même qu'en 2022, mais va considérablement augmenter cette année du fait du nombre important de départs en retraite, de mutations (déjà effectives), de demandes de mise en disposition. Notre petit sondage auprès des CIO de l'Académie porte le nombre de postes de PsyEN vacants au mouvement à 29 (24 en 2023) auquel doivent se rajouter 3 postes de DCIO. Qu'en sera-t-il du résultat du mouvement qui suscite beaucoup d'inquiétude dans l'ensemble des CIO ?

- Là encore, nous sommes très inquiet d'autant que les 3 PsyEN faisant-fonction ne souhaitent pas renouveler l'expérience, ce qui, vous nous l'accorderez, pose question sur les conditions de travail des DCIO, leur rémunération, leur accès à la promotion.

- Nous voulions également vous alerter sur la situation des personnels détachés. Quel est leur devenir dans la profession ? Quel statut auront-ils l'an prochain ?

Les DCIO nous ont alerté sur l'absence totale d'un plan de formation concernant ces personnels, psychologues certes, mais aucunement formés à l'orientation. Il semblerait qu'ils soient évalués par les DCIO qui les accueillent, ce qui vaudrait titularisation ? Et donc possibilité de participation au mouvement !

Nous ne pouvons que mettre en lumière l'iniquité de ces situations au regard des personnels CDIés ayant beaucoup plus d'expérience en CIO et dont la titularisation, ou des possibilités de titularisation, n'est de fait pas à l'ordre du jour.

- Nous notons pour terminer que nous sommes également submergés de demande de stages d'étudiants en L3, M1 et M2 qui sont consommateurs d'un temps par ailleurs précieux.

Nous tenons pour terminer à toujours vous assurer de votre volonté de maintenir nos services d'orientation au sein de l'Education nationale dans des conditions acceptables de fonctionnement au service des élèves, des familles et des EPLE mais aussi de l'ensemble des usagers non scolaires. Nous espérons et attendons de votre part une prise en compte des difficultés ci-dessus évoquées, une augmentation conséquente du nombre de postes de PsyEn dans l'Académie de Toulouse, sans bien évidemment envisager un quelconque redéploiement de postes, ainsi que la mise en place de réels moments d'échanges et de réflexion sur notre place dans notre système scolaire, qui doit se faire vivre ses valeurs républicaines : ambition, émancipation et traitement équitable pour toutes et tous les élèves.